

Le Nouveau CAMPUS

Publication de l'Union Nationale des Étudiants de France

**un
ef**

OCT/NOV 94 • 5 F
Nouvelle Série - N° 10

unef.fr

UNIVERSITÉS

ÇA VA CRAQUER



RENTÉE

Chaud devant !

DISCRIMINATION

*Pasqua
vire les
Maîtres-Aux
étrangers*

ALGÉRIE

*Les étudiants dans
la ligne de mire*

FRANC CFA

*L'Afrique dans la
tourmente*

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Les R-U meurent

CINÉMA

*Quelle exception
française ?*

Bienvenue aux nouveaux

Juillet et septembre, sur les facs, c'est le temps des "Chaines". Sous ce délicat vocable se cachent les formalités d'inscription des bacheliers de l'année et les ré-inscriptions des Grands Anciens. Une période riche en événements. Les nouveaux, encore un peu perdus, découvrent parfois que le Bac ne suffit plus pour accéder à la filière et à l'université de son choix. Il faut alors conquérir sa place de haute lutte, comme à Nanterre, par exemple. Les "Chaines", sont aussi pour les nouveaux venus l'occasion de s'informer sur l'université et de faire connaissance avec d'autres étudiants. L'UNEF sert aussi à cela, exemple à Grenoble.

Inscriptions à Grenoble : les "Chaines" alpines !

Résultats du bac : reçus ! Aux noubas bien méritées succèdent les fiestas bien arrosées. Mais, à peine dissipées les dernières vapeurs de la fête, voilà qu'il faut affronter l'inconnu démesuré de notre nouveau home : la fac.

Sur les visages, l'angoisse des inscriptions est des premiers pas sur le Campus. Le hall est noir de monde, le stand UNEF émerge à peine entre les amphis de préinscription par Minitel et la table des UV de sports : affiches, pétitions, Guide des droits, "Nouveau Campus" rien ne manque ! Pour les anciens, ça va être l'occasion pendant plusieurs jours de rencontrer les futurs étudiants. A partir de la pétition sur les moyens nous engageons le débat avec les bacheliers qui attendent sur la "chaîne" : les discussions vont bon train, les questions fusent : comment fonctionne la fac ? Qu'est-ce que l'UNEF ? Où est l'amphi 6 ? Quels sont nos droits ?... On explique le sens de l'action de l'UNEF, notre revendication d'une loi de programmation budgétaire pour l'Enseignement Supérieur.

S'organiser...

En quelques instants, la pétition se couvre de signatures, on mesure les angoisses des bacheliers et leur soif d'étudier dans la filière de leur choix : "aujourd'hui on a besoin de moyens pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions" me dit Véronique. "C'est vrai qu'on est à 300 dans un amphi de 200 places..." s'inquiète Jérôme,

"trais d'inscription, droit pédagogique, sécu... la note est salée" me fait remarquer Géraldine tout en signant la pétition. Dans la foule, elle rejoint l'UNEF "pour être plus fort dès la rentrée", s'organiser pour obtenir l'exonération des frais d'inscription, le dédoublement d'un TD, des moyens pour la fac, car tout seul on ne peut rien faire mais tous ensemble on est vraiment une force, comme l'a démontrée la victoire sur le CIP. Géraldine laisse ses coordonnées, le rendez-vous est pris pour la rentrée.

... pour défendre nos droits

Faire connaître et appliquer nos droits, aider chacun dans sa démarche, voilà peut être la philosophie des chaînes : Carole s'inscrit en Lettre car elle n'est pas sûre d'être prise en STAPS, la filière qu'elle veut pourtant faire ; nous lui proposons de nous battre ensemble pour obtenir sa place. A Stéphane, nous expliquons la démarche à suivre pour une demande exceptionnelle de bourse, nous lui proposons de prendre un guide pour connaître ses droits... Puis, après deux semaines de discussions, de conseils, de "bagarres" et de rigolades,

tout le monde, bacheliers comme étudiants, part prendre des vacances bien méritées. Autant reprendre des forces : la rentrée s'annonce chaude !

Laurent



Facile... disait "Ravel"!

Essayez donc d'entrer... sans frapper !

9 juillet 94 : enfin admis ! Quelle joie d'avoir en main la collante du bac. Mais une joie bien éphémère car elle s'accompagne du refus d'inscription dans la fac de notre choix : Paris X Nanterre. Merci RAVEL (1)... Raison invoquée : pas de place, car pas de moyens ! De là démarre la lutte des inscriptions ! La fiche rectoriale doit être remplie dans les délais les plus brefs. Mais à quoi servira-t-elle, sinon à contribuer au découragement de certains ?

Les vacances se passent dans l'attente, l'angoisse, la peur d'être privée d'étudier. La colère monte. Aussi, dès septembre, avec l'UNEF qui a déjà fait "débloquer" des dossiers en juillet, on décide d'agir. Occupation du Campus ! Mardi 13 septembre, le village de tentes des "sans-fac" s'installe ! Notre détermination ne sera ébranlée, ni par le froid, ni par la pluie, ni par la fatigue. Une véritable solidarité s'instaure alors au sein des étudiants, notre pétition recueille 4.000 signatures et avec la Mairie de Nanterre (prêt des tentes et de couvertures, nourriture). Le 17 septembre, au cinquième jour d'occupation, les premières

réponses (tant attendues !) aux fiches rectorales arrivent et ne font qu'accroître l'indignation ! Qui peut réussir ses études dans une fac se situant à 3 heures de chez lui ? Pas Nous ! Plus acharnés que jamais, la lutte continue, et, devant le discours de l'administration rejetant la faute sur le manque de budget, une manif est organisée le 21 septembre.

Une victoire qui en appelle d'autres

Le 22 septembre, le président cède et débloque enfin les dossiers : la détermination a porté ses fruits ! Quelle façon inattendue mais aussi

inadmissible d'entamer son année universitaire ! Et maintenant nous découvrons que nous n'avons plus le choix, ni des horaires, ni des cours ! Combien d'autres luttes seront nécessaires pour qu'enfin nous puissions étudier dans de bonnes conditions ?

Chris et Christelle.

(1) Ravel : système sélectif de préinscription par Minitel pour les académies d'Ile-de-France.

BUDGET 95 :

LA PÉNURIE RENFORCÉE !

L'an dernier, «le Nouveau Campus» titrait : Budget des Universités= Germinal + Jurassic Fac. Il semble qu'en cette rentrée 94/95, Balladur et Fillon persistent dans ce choix d'un budget d'un autre âge.

Balladur serait-il sourd, aveugle... ou de très mauvaise foi ? La question se pose tout légitimement, lorsqu'on prend connaissance du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'année 95.

En effet, que ce soit tout au long de la dernière année universitaire, ou bien encore en cette rentrée, la jeunesse - parmi elle deux millions d'étudiants - n'a eu de cesse de donner de la voix pour faire entendre tout à la fois, des inquiétudes et des exigences.

Novembre 93 nous avons pétitionné et manifesté pour demander le maintien de l'ALS, et par là même, celui du droit au logement.

16 janvier 94, c'est la grande manifestation pour défendre le service public. Au mois de mai, c'est le mouvement contre le CIP qui institue la dévalorisation de nos diplômes et instaure un SMIC-Jeunes.

De Novembre à Mai, une vingtaine d'universités ont été l'objet de mouvements divers pour dénoncer le manque de moyens (locaux, prof, ATOSS...).

Enfin, en Juillet et Septembre ce sont des milliers de «Sans-fac» qui se sont battus avec l'UNEF pour faire respecter le droit aux études, et gagner leurs inscriptions.

Balladur, qui s'évertue à nous faire entendre qu'il veut renouer le contact en prenant nos avis en compte, a eu dans ces nombreux cas, l'occasion de nous entendre.

Sans même attendre les annonces qu'il doit faire suite au questionnaire, on peut d'ores et déjà faire le constat qu'il continue dans la logique du CIP. La preuve ? Elle nous est offerte par le budget 95 qui éclaire de manière éclairante le décalage entre le gouvernement et nous. Mais d'abord une remarque. Systé-



matiquement le gouvernement, à l'annonce de son budget, minimise l'importance du flux d'entrée à l'université. Ainsi l'an dernier les prévisions parlaient d'une augmentation du nombre d'étudiants de 4,8 % pour la rentrée 93 et 3,4 % pour la rentrée 94. Aujourd'hui la réalité est tout autre. L'augmentation en 93 a été de 7,6% et pour cette année, elle tourne autour de 7 %. L'écart entre les deux prévisions est

énorme puisqu'il concerne plus de 100.000 étudiants.

100.000 étudiants, cela ne passe pas inaperçu et pourtant, on les a sciemment ignorés pour justifier un budget en régression. Et cette année, Balladur et Fillon récidivent. Ainsi le budget augmente de 4,8 % (2,8 % si l'on tient compte de l'inflation). Le phénomène est encore plus parlant quand on compare l'aug-

mentation des effectifs étudiants à celui des enseignants. Sur la période 92-95, la hausse des effectifs étudiants est de l'ordre de 21 %, celle des enseignants de 7,7 %. Résultats, de un enseignant pour 19 étudiants en 1992, on passe à un pour 21 en 94 et un pour 23 en 95 !! Comment s'étonner après cela que l'échec touche 45 % des étudiants ? Ne parlons pas des bourses. Ainsi simplement en tenant compte de l'inflation, le plus haut échelon en 1994 à un montant de 25.000 Frs.

Aujourd'hui c'est 18.000 Frs !! Et l'on pourrait ainsi s'amuser à chiffrer dans tous les domaines, l'insuffisance aujourd'hui des moyens consacrés à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Pour répondre à la question de départ, Balladur n'est ni sourd ni aveugle, peut-être

de mauvaise foi, mais très certainement obstiné.

Obstiné à mettre en place un système universitaire à plusieurs vitesses. Obstiné à remettre en cause le droit aux études pour tous. Obstiné à casser le service public de l'éducation. Mais cet entêtement n'est en rien inéluctable. Balladur et Fillon ont déjà reculé à plusieurs reprises en mettant un sérieux bémol à leurs prétentions devant la mobilisation de la communauté universitaire.

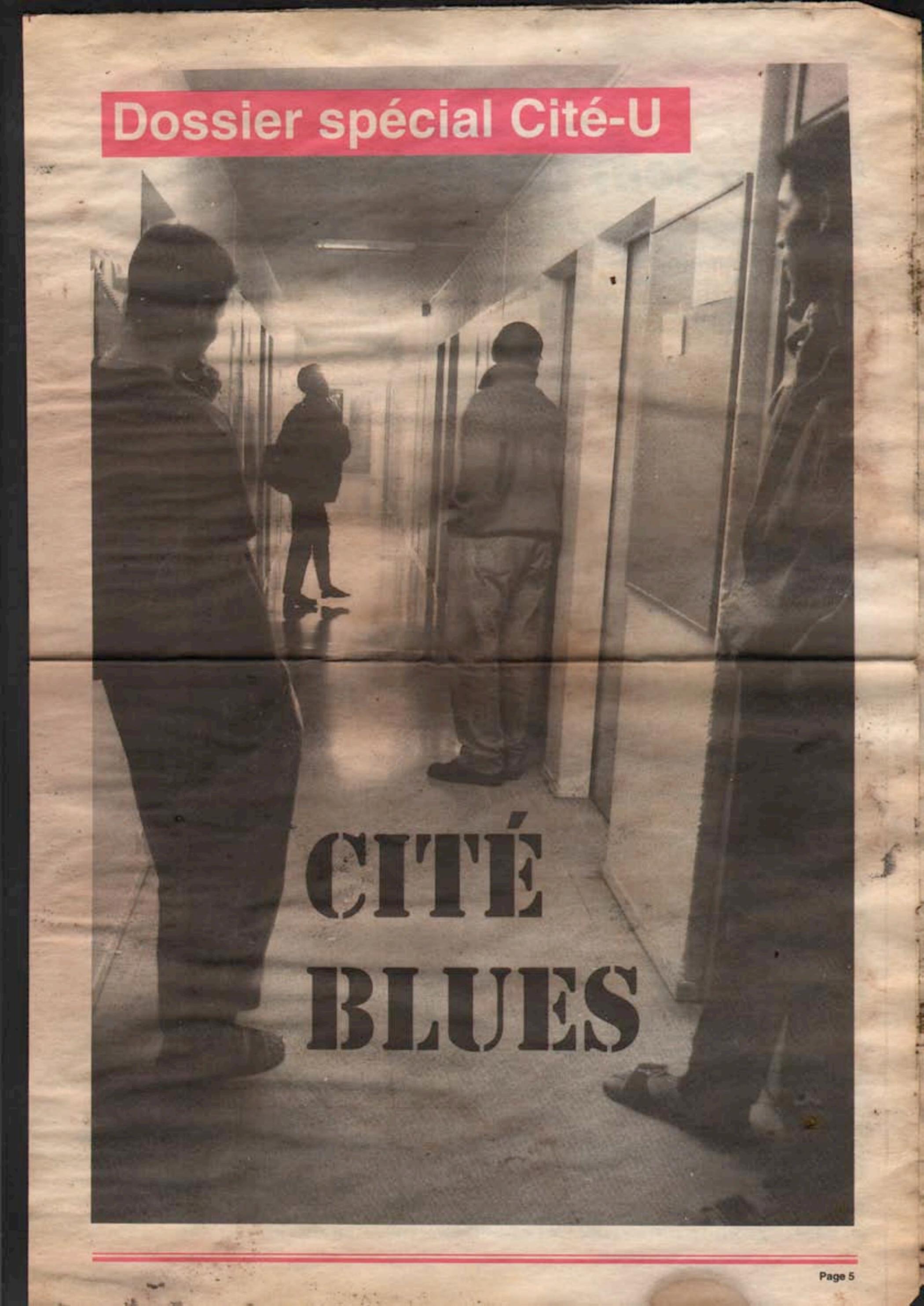
Aujourd'hui, alors que la rentrée universitaire s'effectue et que le budget 95 va être en discussion, la balle est dans notre camp. Pour nous faire entendre et exiger des moyens pour nos universités, l'UNEF s'y emploiera...

Benjamin RICHARD

Le verdict des chiffres : IMPITOYABLE !

Années	1992	1993	1994	1995	Progression 92-95
Nombre d'étudiants dans le supérieur (dont l'université)	1.848.400 (1.293.400)	1.969.500 (1.376.800)	2.107.000 (1.490.000)	2.250.000 (1.595.000)	+21,7 % (+23,3 %)
Budget de l'Enseignement Supérieur (en francs millions constants)	36.041	39.511 (38.584)(1)	40.257 (38.504)(1)	42.188 (39.560) (1)	+9,7 % (1)
Nombre d'enseignants	66.862	70.047	70.945	72.045	+7,7 %
Nombre d'IATOSS (personnel administratif)	44.801	46.012	46.169	46.427	+3,6 %

(1) Le budget de l'Enseignement Supérieur des années 93, 94, et 95 est donné en francs courants, et en francs constants 1992 pour tenir compte de l'inflation (2,4 % en 92, 2,1 en 93, 2 % en 94)



Dossier spécial Cité-U

**CITÉ
BLUES**

Bon à savoir

dizaines de millions de francs. Cette période fut celle où aucune construction ne fut réalisée, elle se prolongea jusqu'en 1990, alors que le nombre des étudiants tripla !

Et pour l'avenir ?

Les luttes étudiantes de la fin des années 80, ont permis d'obtenir la construction de 4.500 logements supplémentaires, près de 6.400 en 1991 et de 8.800 en 1993. Mais ceci paraît bien ridicule au vu des besoins. C'est ainsi que l'UNEF, ses élus dans les CROUS et auprès du ministère (au CNOUS) valorisent leur revendication de la construction en urgence de 200.000 logements-étudiants. Même si les loyers sont deux fois plus importants que dans les cités dites traditionnelles (1.400 et 750 frs avec APL, contre 300 avec ALS), les nouveaux logements répondent enfin aux exigences de confort du logement social (studio individuel de 18 m² ou de 30 m² pour les couples, installations sanitaires privées, cuisinettes incorporées).

Mais contrairement à ce que revendique l'UNEF, les nouvelles résidences ne sont généralement pas implantées

à proximité des lieux d'études ou des lieux de vie, mais entre les deux. La résidence universitaire doit constituer un lieu d'animation sur le campus. Les collectivités territoriales ont un rôle très important à jouer dans ce domaine, en facilitant la mise à disposition de terrains. Mais pour permettre une véritable reprise de la construction du logement social pour étudiants, il est primordial qu'un crédit d'investissement foncier soit dégagé par l'Etat au bénéfice des CROUS, pour ne pas hypothéquer la portée sociale du loyer. Les constructions doivent être diversifiées sur un même espace, de taille réduite (immeuble ne dépassant pas 100 chambres par exemple), pouvant aller jusqu'à la constitution en villages comme dans la ville de Bordeaux.

Enfin il est primordial que l'emplacement retenu bénéficie d'une bonne desserte par le réseau des transports en commun. Nous ne voulons plus de «cités» au sens où on l'entendait dans les années 70 : on doit avoir envie d'y vivre !

Fred Hardy

● Les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) logent aujourd'hui 137.000 étudiants dont 102.500 en Cité-U, 40.375 en studios et appartements et 1.810 en foyers agrés.

● L'accès des cités universitaires est réglementé : sont pris en compte les revenus des parents et de l'étudiant, sur la base de l'imposition fiscale, l'éloignement du domicile et le parcours universitaire de l'étudiant.

● Les dossiers d'attribution sont à retirer auprès des CROUS et à déposer avant le 1er mars. Le niveau de redevance se situe autour de 650 frs/mois hors allocation de logement à caractère social (ALS) dans les cités-U. Il est de 300 frs si l'étudiant bénéficie de l'ALS. Dans les résidences ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, il s'établit autour de 800 frs/mois. Pour bénéficier de l'APL ou de l'ALS il faut s'adresser à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du lieu de résidence.

Les conseils de résidence : Dans chaque résidence, les étudiants élisent chaque année, généralement à la fin du mois de novembre, leurs représentants, qui auront comme tâche de défendre les locataires. Le poids de chaque élu dépend de la participation. Il est possible de gagner de nombreuses choses quand on se dote d'élus dynamiques et consultatifs : d'élus UNEF. Dans de nombreuses cités-U, des machines à laver, de nouvelles literies, des fours, une importante animation culturelle... ont été gagnées à l'action de l'ensemble des résidents et de leurs élus. Dans toute la France, les élus UNEF s'engagent dès la rentrée dans une vaste consultation des résidents pour faire aboutir les revendications qui entrent dans le cadre d'une amélioration des conditions de vie en cité-U. **MARC**

Rencontre nationale des résidents
en Cité universitaire
19 et 20 novembre 1994 - Créteil
Renseignements : 16-1-42 45 84 84 ou 3615 UNEF

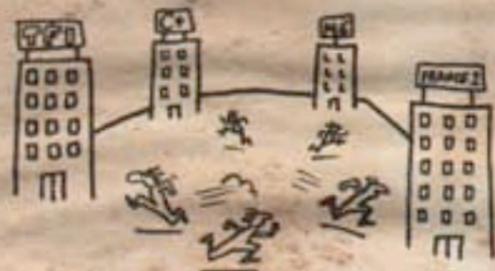
«L'isolation est tellement bien faite que les rideaux, les vêtements et les affiches bougent avec le vent, toutes fenêtres fermées !»
Marc (Cité Allix, Lyon)

«Ce qui est bien en Cité, c'est qu'on fait facilement connaissance, on rencontre du monde, on discute, on ne se sent pas seul, on n'est pas cloîtré chez soi.»
Sabine (Clermont-Ferrand)

«Faute de personnel, le ménage est fait de plus en plus rarement, les draps changés une fois par mois, l'entretien des sanitaires est réduit au minimum, on encourage les résidents à nettoyer les «parties communes», mais les loyers continuent de grimper.»
Nathalie (Tours)



«La directrice de la Cité-U Boutonnet a une drôle de manière d'inciter les résidents à fréquenter le resto-U. Pendant qu'ils sont absents, elle a fait une «descente» dans toutes les chambres, allant même jusqu'à fouiller dans les placards ! Objectif : confisquer les plaques chauffantes ! Pasqua devrait l'embaucher, la Tatte-Gaspi !»
Eric (Montpellier)



«A la Cité Lebon, c'est pas facile de zapper : chaque bâtiment reçoit une chaîne différente et une seule. TF1 au bâtiment A, France 2 au bâtiment B, M6 au bâtiment J... Pour enchaîner le journal de PPDA et les séries de M6 faut marcher 300 m !»
Sabine (Clermont-Ferrand)

«Il a fallu payer Avril et Mai sur le même chèque, début Avril. Le CROUS pensait qu'on allait partir à la Cloche de Bois en Mai ou quoi ?»
Emilie (Besançon)

Les R-U râlent

Bien manger pour pas cher : un slogan pour Guide du Routard ? Non, tout simplement la mission d'origine des «RU» (Restaurants Universitaires). Gérés par les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires - CROUS - et initialement destinés aux seuls étudiants, leurs menus et leurs prix étaient étudiés spécialement pour nous, potaches aux dents longues et à l'estomac en pleine croissance.

Pourtant, depuis 10 ans l'objectif initial a été mis au frigo par les ministres successifs. L'Etat se désengage de sa participation et c'est l'étudiant qui doit mettre, de plus en plus, la main à la poche. Jusqu'en 1983, l'Etat prenait en charge 50 % du prix du ticket de R.U. Aujourd'hui il n'en paie plus que 35 %. Calcul rapide : vous payez donc les 2/3 d'une pitance dont la qualité baisse avec les années. Pour du repas «social», c'est dur à avaler.

On peut parler d'une diminution quantitative et qualitative des repas. Quantitativement : en 1993, 88 millions de repas ont été servis dans tous les RU de France, pour plus de 2 millions d'étudiants, ce qui équivaut à 32 repas par étudiant et par an, contre 80 repas par étudiant et par an en 1967. Qualitativement : nombre de plats en diminution, des resto-U déshumanisés (grandes salles bruyantes et anonymes), bouffe de plus en plus «industrielle». Et malgré sa prévision dans le «plan social étudiant» (1991), le retour à la parité Etat/Étudiant dans le prix du ticket de resto-U reste à gagner.

LES RESTOS D'ECŒURE ?

Si l'on peut constater une augmentation du nombre de places dans les RU, celle-ci est sans commune mesure avec l'augmentation d'étudiants. D'où d'interminables files d'attente devant les RU. Face à cette situation et au lieu de construire ou d'agrandir, l'Etat choisit des solutions de colmatage inacceptables. On voit se développer un peu partout des cafétérias, brasseries, pizzerias et fast-food dans les locaux des RU gérés par le CROUS. Non seulement ces derniers n'offrent pas des repas équilibrés et l'apport nutritionnel

nécessaire à l'alimentation des étudiants, mais ils instaurent une véritable discrimination financière entre étudiants. Demain, ceux qui ont «les moyens» iront au «Fouquet's Universitaire» (F.U.), les autres à la «Soupe Universitaire» (S.U.) ?

De plus, certaines universités ont choisi délibérément de confier la gestion de leur cafétéria à des entreprises privées, alors que les cafétérias du CROUS offrent le meilleur rapport qualité-prix. Enfin, chaque année, des villes moyennes accueillant des nouvelles universités, des IUT ou des antennes universitaires, voient leurs étudiants confrontés au problème de l'absence de RU sur leur campus pour des raisons de rentabilité économique (effectifs étudiants jugés trop faibles). Dans le meilleur des cas, ils peuvent bénéficier du système de restauration des services administratifs ou des lycées.

Créés depuis peu (1993) dans certaines villes de France, les «Chèques-déjeuners Étudiants» profitent uniquement aux commerces locaux. Ces pseudo-solutions sont inacceptables et ne peuvent répondre, à terme, au développement universitaire. La restauration universitaire gérée par le CROUS doit garder sa mission de service public, une restauration de qualité pour tous et toutes.

Linda Khayat

Cuisiner d'un R.U. ayant fait fortune en vendant à Bouygues le brevet de sa purée



Lettre ouverte aux Directeurs des CROUS

Messieurs les directeurs nous souhaitons attirer votre attention sur quelques vérités premières qui semblent être oubliées dans les alcôves de vos conseils d'administration.

Se loger, c'est la première question que se pose tout étudiant après son inscription. Les CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) que vous dirigez sont censés répondre à leur demande. Or en 1994, les Oeuvres Universitaires logent près de 140.000 étudiants sur 2 millions, soit une chambre pour quinze étudiants ; c'est un peu juste, vous en conviendrez. La demande augmentant d'environ 10 % chaque année, tandis que l'offre ne suit pas : seulement 18.000 logements supplémentaires prévus sur trois ans.

Il est évident que les CROUS ne répondent plus à leur mission de service public. Vous trouvez ça normal ?

A cela, on peut ajouter les conditions d'hébergement : chambre cage à lapin (9 m²) et disparition des services minimums : sanitaires sans hygiène, fermeture de cafétérias, etc...

Le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) répond à cela qu'il construit (peu) désormais des résidences nouvelle-génération, où il n'y a plus de chambre mais des «studettes». Si on note un réel progrès au niveau du confort, on ne peut que s'inquiéter des loyers, qui avoisinent les 2.000 Frs et qui deviennent donc un obstacle important dès que l'on n'obtient pas, ou que l'on perd l'APL ou l'ALS. De plus, certains étudiants de ces cités ont la désagréable surprise, de se voir réclamer les impôts locaux.

Bref, votre remède consiste surtout en des ponctions supplémentaires pour les étudiants, réflexe classique de gestionnaire. Décidément, le service public fout le camp et ce d'autant plus que le CNOUS, non content de voir ses crédits rognés par le désengagement de l'Etat, se permet de placer 215 millions de francs en bons du trésor. Peut être achètera-t-il aussi des actions Renault si on continue à privatiser le bien public ?

Messieurs les directeurs, nous vous proposons de faire l'état des lieux de vos CROUS et de réclamer un changement de politique du CNOUS.

Pour notre part, nous nous mettons à la disposition des résidents pour organiser des Rencontres Nationales des cités-UI. Et nous offrons à vos réflexions quelques premières propositions :

Construction d'urgence de 200.000 chambres de 15 m² ; des cités mieux entretenues (remplacement du mobilier vétuste, refecton régulière des peintures, propreté des sanitaires...) ; des cités moins impersonnelles (plus de culture...) ; des cités mieux équipées (cuisinettes à chaque étage, machine à laver, matériel de repassage, insonorisation des chambres...) ; des cités moins isolées (antenne médicale, annexe PTT, aménagement de chambres pour handicapés, amélioration des dessertes par les transports en commun...).

Respect de la vie privée des résidents (interdiction à l'administration de pénétrer dans une chambre sans l'accord de l'étudiant).

Voici quelques propositions parmi d'autres et veuillez croire, Messieurs, en notre détermination pour les obtenir.

Loïc PEN, élu UNEF au CNOUS.

100 rencontres-débats pour agir et gagner de nouveaux droits en cité-U

Pour préparer la rencontre nationale des résidents en cité universitaire, l'UNEF et les élus au CROUS organisent 100 rencontres dans les cités-U. Celles-ci doivent nous permettre de faire l'état des lieux de nos cités, de débattre de nos revendications et de décider ensemble des moyens que l'on se donne pour les obtenir.

A l'heure où les choix opérés par les CROUS privilégient avant tout la rentabilité financière, où l'accès aux cités-U devient de plus en plus difficile, où les loyers ne cessent d'augmenter et les résidents sont de plus en plus traités par le mépris, il est urgent de réagir. Réagir pour défendre notre droit au logement. Réagir pour préserver l'existence

d'une aide sociale digne de ce nom, qui permette à chacun de pouvoir vivre et étudier.

Aussi l'UNEF se met au service des 137.000 résidents en France pour organiser dans chaque cité des rencontres pour débattre et agir ensemble pour faire respecter nos droits et en conquérir de nouveaux. Si tu désires participer ou préparer cette initiative dans ta cité-U, n'hésite pas à contacter l'UNEF de ta ville, ou bien directement le siège de l'Union Nationale au 16(1) 42.45.84.84.

Dès maintenant avec ce questionnaire donne ton avis, fais-nous part de tes propositions.

Situation générale :

- 1) Vis-tu :
 en cité-U classique
 en HLM (CROUS)
 en studette
- 2) Montant de ton loyer :
 800 F
 800 à 1.500 F
 +de 1.500 F
- 3) Bénéficies-tu de
 l'ALS
 l'APL
- 4) Es-tu
 Boursier
 Si oui, quel échelon
 Etudiant salarié
- 5) Penses-tu qu'il y a assez de chambres de cité-U dans ta ville ? Oui Non
- 6) Peut-il connaître d'autres cités-U ? Oui Non

Conditions de vie :

- 7) Disposes-tu d'une cuisine ? Individuelle collective
- 8) Disposer d'une cuisine individuelle en cité-U est-ce un droit à gagner ? Oui Non
- 9) L'entretien en cité-U te semble-t-il convenable ?
 Sanitaire Oui Non
 Sécurité Oui Non
 Ménage Oui Non
- 10) Existe-t-il des infrastructures supplémentaires ?
 Salle de télévision
 Lieu de travail
 Laverie
 Cafétéria
 Distributeurs de préservatifs

Citoyenneté :

- 11) Participes-tu à la vie des associations de ta cité-U ? Oui Non
- 12) Le conseil de résidence t'est-il utile ? Oui Non
- 13) Connais-tu tes élus au CROUS ? Oui Non
- 14) Penses-tu qu'ils peuvent t'être utiles ? Oui Non
- 15) Penses-tu que F. Fillon, Ministre de l'Enseignement et de la Recherche pourrait vivre 48 H dans une chambre en cité-U ? Oui Non
- 16) Pour faire respecter tes droits et en gagner de nouveaux désires-tu rejoindre l'association UNEF de ta cité-U ? Oui Non

Nom Prénom

Adresse

Ville Code Postal

Tél Fac

Filière

Tes propositions :

.....

.....

.....

● Le CROUS loge 137.000 étudiants dont 101.700 en cités traditionnelles, 33.450 en studios, 1.850 en foyers agréés.

● Chaque année 250.000 demandes de chambres en cité-U ne sont pas satisfaites.

● A Paris 1.700 chambres pour... 18.000 demandes

● ALS, aujourd'hui encore un droit sur la sellette.

● Seulement 16,41 % des étudiants sont boursiers.

● Seulement 18.000 logements supplémentaires prévus sur 3 ans pour 300.000 étudiants de plus.

● Demandons la réhabilitation de toutes les cités.

● Aujourd'hui, le CROUS décide de geler 215 millions de francs en bons du Trésor.

● L'UNEF propose d'atteindre 25% de boursiers, d'augmenter le montant du 5^e échelon à 35.000 F et de lancer la construction de 200.000 chambres.

Questionnaire à remettre à un adhérent de l'UNEF de ta Cité-U ou à renvoyer : UNEF Rencontre Nationale des Résidents en Cité-U 52 rue E. Pailleron 75019 Paris

Algérie, les islamistes contre l'enseignement

Depuis 1991, date de l'interruption du processus démocratique en Algérie, les affrontements entre militaires et terroristes islamistes ont fait des centaines de victimes innocentes.

L'intelligence, la culture et la tolérance sont les principales cibles des fondamentalistes religieux. Les intellectuels algériens, les diplomates et coopérateurs étrangers, ont été les premiers à subir les conséquences de cette logique. Le 6 août dernier, cette menace s'est encore précisée. Le Groupe Islamique Armé (GIA) a interdit la rentrée, décrété la fermeture des universités et des établissements scolaires, et menacé de mort les étudiants et professeurs qui voudraient travailler.

Les islamistes semblent oublier que l'accès au savoir est considéré comme un devoir sacré par le Coran. Dieu a dit aux Hommes : « Cherchez le savoir depuis le berceau jusqu'à la tombe, fut-ce en Chine ».

De nombreux Musulmans ont suivi ce credo depuis plus

de mille ans. Parmi eux, mathématiciens, chimistes, astronomes ont contribué au rayonnement des connaissances. En 1048, Al Biruni écrivit : « Les sciences de toutes les parties du monde ont été traduites en arabe. Leurs beautés furent embellies au point de persuader nos coeurs ». Faut-il rappeler aux fanatiques que les inventeurs de la boussole, de l'algèbre, de l'alambic se vouaient à l'Islam ? Le pratiquaient-ils moins bien que ceux qui, en Algérie, se font les ennemis de l'intelligence ?

Doit-on en conclure que pour maintenir leur influence, les islamistes ont besoin d'abrutir la jeunesse ?

Parce-que pas assez servile, parce que trop « libertine », cette école qui a formé de grands psychiatres, des historiens, des philosophes et des écrivains de renommée universelle est violemment attaquée par des groupes qui voudraient lui substituer un enseignement « islamique », qui bien sûr, serait sous leur contrôle.

Malgré ces menaces, la ren-

trée a eu lieu. Les préoccupations majeures semblent ailleurs. En effet, seule l'université de Tizi-Ouzou n'a pas réouvert.

Là, les étudiants, Kabyles pour la plupart, protestent contre le sort réservé à la minorité berbérophone par les islamistes. Le Berbère serait promis à la disparition car, pour le GIA, seul l'Arabe est la langue de l'Islam. Dans les autres universités, les principaux problèmes sont matériels. La situation catastrophique de l'économie algérienne touche de plein foyet les étudiants. Les bourses sont quasi-inexistantes, les locaux sont vétustes, le nombre de chambres en cité-U est ridicule.

Pour l'instant, aucune violence n'a eu lieu dans les universités. Les terroristes n'ont pas mis leurs menaces à exécution. Les étudiants de France doivent se montrer solidaires de la jeunesse algérienne pour qui l'avenir est incertain et l'accès au savoir et à la culture, un combat. Emmanuel GAYAT.

Entretien

Soumeya est arrivée d'Alger au début du mois de Septembre pour achever ses études en France ; témoins des tensions qui règnent dans son pays, elle nous fait part de ses sentiments :

« Les premières menaces des intégristes à l'encontre des étudiants et des enseignants algériens remontent au mois d'Avril ; jusqu'alors, nous avons été relativement épargnés. Il faut se rendre compte à quel point il est dur de vivre sous de telles tensions : comment envisager sereinement les études, comment se construire un avenir quand on subit perpétuellement le harcèlement d'une poignée d'intégristes ? Certains ont décidé de partir à l'étranger, malgré leur attachement au pays, avec comme objectif de rentrer au plus vite afin d'aider à reconstruire un pays plus démocratique. D'autres préfèrent rester malgré tout... »

Ceux qui ont fait le choix de s'en aller rencontrent les premières difficultés lors de leur demande de visa, dont l'obtention nécessite habituellement un délai d'un an ; beaucoup, même s'ils ont reçu des réponses positives d'écoles françaises, restent bloqués à Alger. Enquêtés commencent les problèmes d'inscription dans les facultés :

« Nous arrivons hors délais, munis de visas touristes, avec la crainte de l'expulsion ; moi-même, qui ai réussi à m'inscrire, je n'ose pas me présenter à la préfecture pour demander un visa étudiant. Et puis il faut retrouver un travail, un logement, on repart totalement à zéro. J'avais l'impression que la France était un pays très ouvert, mais aujourd'hui je ne trouve aucune aide de la part du gouvernement envers les progressistes algériens. Alors que les étudiants algériens aspirent à la construction d'une vraie démocratie, rien n'est fait pour les aider à rentrer dans leur pays avec des forces supplémentaires pour se battre. A l'heure actuelle, l'Algérie est déstabilisée par une minorité islamiste. C'est cette image de notre pays que l'on utilise pour le descendre sur le plan international et pour justifier le peu d'aides apportées à ses ressortissants. » Propos recueillis par M.N. Bertrand

Nos droits

Exonération des droits d'inscription et remboursement des frais illicites

Il y a seulement dix ans l'inscription à la fac était de 90 frs et la sécu sociale étudiante de 100 Frs. Aujourd'hui l'inscription à l'université est subordonnée aux paiements des droits d'inscription (sauf boursiers), s'y ajoute une sécu de 830 Frs pour les plus de 20 ans et le cas échéant, l'adhésion tpe mutuelle. Vis à vis de cela, les étudiants ont des droits et loin de les respecter, les universités profitent du caractère obligatoire du paiement des droits d'inscription pour alourdir la note.

Ces droits, quels sont-ils ?

- Le remboursement des frais illicites :

Chaque année, en plus des boursiers, des étudiants sur la base de critères sociaux, peuvent se voir exonérer du paiement des droits.

L'exonération des droits d'inscription concerne 10 % des étudiants en université, soit 140.000 « exonérables » qui s'ignorent.

- L'exonération des droits d'inscription :

Pour l'année 1994-95, le montant des droits d'inscription (mise à part certains diplômés en Médecine, IUP (1.125 Frs) et 3ème cycle) est fixé à 673 Frs.

Tout autre frais dépassant le seuil des 673 Frs et présenté comme obligatoire est illégal ! Bibliothèque, photocopies, sport, « frais de dossier » ou de « gestion », « contributions » spécifiques ou pédagogiques, la liste est longue des petits extras, que fixent les universités pour nous faire payer le désengagement de l'Etat.

Pour obtenir une exonération ou un remboursement il faut s'adresser au président de l'université (cf. modèles de lettres). C'est lui qui prendra la décision. Ces démarches auront d'autant plus de poids si elles sont collectives. Et l'on peut très bien envisager.

- Signature massive de demande d'exonération et/ou de remboursement avec une délégation pour les amener à la présidence.

- Se saisir des élus pour interpeller la présidence et demander la prise en compte des demandes d'exonération et la suppression des droits illicites.

Modèle de lettre de demande de remboursement de droits illicites (avec Accusé de Réception)

Monsieur le Président,

En début d'année, je me suis acquitté de mes droits d'inscription pour l'année 1994-95. J'ai payé... Frs. Or récemment, j'ai appris que, seuls étaient obligatoires pour être régulièrement inscrit, les droits dont le montant est fixé nationalement par arrêté ministériel en vertu de l'article 48 de la loi n° 51598 du 24 mai 1951. Ces droits nationaux se montaient cette année à 673 frs.

Il n'étant pas signalé, lors de l'inscription, que les droits supplémentaires fixés par l'université, étaient facultatifs. L'inscription et la délivrance de la carte d'étudiant, ont été subordonnées au versement de cette contribution annuelle dénommée « frais de gestion », « frais de dossier », selon les cas.

En conséquence de quoi, je vous demande de bien vouloir alerter vos services afin que les frais de gestion que j'ai versés, me soient remboursés, c'est à dire la somme de... Frs.

En espérant que ma demande sera prise en compte, et dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Modèle de lettre de demande d'exonération, à adresser au président de l'université (joindre un RIB)

Monsieur le Président,

Inscrit en (préciser l'année et le cursus) dans votre université, ma situation financière personnelle ne me permet pas de faire des études dans de bonnes conditions (exposer la situation motivant la demande).

Aussi, monsieur le Président, en vertu de l'article 3 du décret N° 84-13 du 5 janvier 84, je demande à bénéficier, pour raisons sociales, de l'exonération des droits d'inscription.

En conséquence de quoi, je vous prie, monsieur le Président, de bien vouloir faire le nécessaire auprès des services compétents de votre université pour qu'il soit procédé au remboursement de mon inscription.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signature)

Décret N° 84-13, du 5 janvier 84 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités. (extrait)

Art. 2 - les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits de scolarité dans les universités.

Art. 3 - peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article 2 ci-dessus.

A vos crayons !

2ème Grand concours de dessin et de BD
organisé par l'hebdo de l'actualité sociale
du 1er octobre au 31 décembre 94.

T'es pas tout seul !

GAGNEZ UN WEEK-END AU SALON DE LA BD

ANGOULÊME 95

Les 100 premiers participants recevront un album de BD édité par VO EDITIONS

POUR PARTICIPER

- Téléphonnez au 49 88 68 53 ou
- Envoyez votre demande de participation à :
l'hebdo de l'actualité sociale
263, rue de Paris Case 600 93516 Montreuil Cedex

l'hebdo
de l'actualité sociale

VO EDITIONS

CGT
POITOU-CHARENTES

CCJ CGT

SAE



SP Communication

REPERAGES

VIVE LE CINÉMA FRANÇAIS !



Cet article n'est pas un appel à bouter les films étrangers hors de France mais souhaite attirer l'attention sur ce qui fait encore la vitalité et l'originalité du cinéma français : sa diversité. En effet, celle-ci (après avoir échappé aux GATTeries) est remise en cause au nom de la sacro-sainte loi du marché et du soi-disant goût du public. Les grands groupes de la production française veulent éliminer toute volonté auteuriste, estiment que trop de premiers films sont produits en France et qu'ils dilapident l'argent de l'Etat.

Ils auraient trouvé le moyen pour concurrencer les Américains : produire moins de films mais plus chers. C'est ainsi que pullulent les superproductions : *Germinal*, *Colonel Chabert*, *Le hussard sur le toit*. (vive les sujets originaux!), *Léon*...

Il n'est pas question ici de s'opposer à l'existence de tels films mais de s'insurger contre les prétentions hégémoniques, qui les président. Laisser faire les groupes financiers conduirait à une véritable uniformisation des oeuvres. Le cinéaste Olivier Assayas, déclare

(*Cahiers du cinéma*, juill/août 94) : "Depuis des années, il y a comme un mouvement consensuel qui consisterait à dire que le cinéma français est un, auquel je m'oppose. Il est heureusement multiple et c'est le devoir de chacun de savoir où il se place par rapport à cette identité et pas rapport à l'industrie. Le système de financement du cinéma contient un désir d'hégémonie de l'industrie dans ce qu'elle a de plus réactionnaire (...) Je refuse d'entendre parler d'une veine centrale du cinéma français qui serait celle de l'industrie à côté d'une poignée d'auteurs qui récupéreraient les miettes. La veine majeure du cinéma français n'est pas celle qu'affirment les producteurs aujourd'hui. Sa grandeur et son sens sont dans le travail et l'oeuvre d'individus qui ont rarement été soutenus par l'industrie". La conception marchande du cinéma n'est pas nouvelle mais elle se développe sous l'effet de la concentration grandissante dans les secteurs de la production et de la distribution (UGC, Pathé et Gaumont détiennent 80 % des écrans français).

Dans une telle situation, on ne s'attendait pas à ce que certains des plus beaux moments cinématographiques de l'année



TROP DE BONHEUR de Cédric Kahn

soient dus... à une chaîne de télévision. En effet, ARTE est à l'origine d'un formidable projet : une collection (*Tous les garçons et les filles de leur âge*) de 9 films d'une heure traitant du thème de l'adolescence des années 60 aux années 90 (diffusée chaque vendredi à 20h40 du 21 octobre au 16 décembre). Ces remarquables films mêlent réalisateurs chevronnés (Téchiné, Denis, Ackerman, Assayas) et jeunes cinéastes (Ferreira-Barbosa, Mazuy, Deleuze, Kahn et Dahan). Chacun des cinéastes a réalisé l'épisode correspondant à la période de sa propre jeunesse en ayant recours à un disposi-

tif récurrent, celui de la surprise-partie, devenue plus tard la boum puis la fête, et de la musique correspondant à ces différentes périodes. Trois épisodes sont sortis en versions cinéma : *Trop de bonheur* de Kahn, *Les roseaux sauvages* de Téchiné et *L'eau froide* d'Assayas. Ces films démontrent que la limite entre le cinéma et la télévision; le cinéma d'auteur et de commande est plus mince que ce que l'on croit. Ils prouvent la vitalité et la qualité du cinéma français. Allez les voir, mais surtout ces deux étonnants premiers films que sont *Regarde les hommes tomber* de Audiard et *Petits*

arrangements avec les morts de Ferran (Cuméa d'Or à Cannes) et le documentaire de Depardieu (*Délits Flagrants*). Vous déclarerez alors comme Téchiné : "J'ai espoir dans le cinéma français actuel. Il est beaucoup moins malade que dans les années 70 et moins victime d'une culture de l'image publicitaire qui avait traversé les années 80."

Dominique Toulat.

J'ai pioché le titre de cet article au hasard. Vive le cinéma français ! Ce sera l'ouverture en soirée de Paris du 23 novembre au 6 décembre, consacré au réalisme. Au programme : avant-premières, rencontres, ciné-concerts...

Humeur Noire

U.E. Fillon (Unité d'Emmerdement)

Monsieur Fillon. Je ne pense pas avoir bien compris votre dernier cours. En effet, vous faites partie des gens qui prônent un enseignement supérieur de qualité, et pourtant votre logique n'est pas claire à mes yeux. Je fais donc appel à votre sens aigu de la pédagogie auprès des jeunes. Comment peut-on baisser le budget pour les étudiants, baisser les crédits sur la recherche fondamentale et avoir cependant, suivant minutieusement votre cours, une "société innovatrice forte économiquement et technologiquement" ?

Sans doute suis-je trop cancre mais je ne parviens pas à vérifier votre théorie autour de moi : où trouvent place dans vos équations les 3.000 jeunes sans fac du mois de juillet, les étudiants sans cité-U, les cours sans profs, les profs sans salles, les salles sans chaises ?

Peut-être me trouverez-vous simple d'esprit si je ne comprend pas la situation de plus de 3.000 jeunes sans fac au mois de juillet, de tant d'étudiants sans chambre en cité-U ou encore des 17 cm² par étudiant pour certaines bibliothèques universitaires.

Votre réflexion m'échappe totalement. Même si l'an passé j'ai raté votre U.E. j'ai fait des efforts cet été, et pourtant il me reste encore quelques lacunes. Par exemple, votre conception du service public : 35 postes de B.U supplémentaires cette année sur toute la France ne correspondent en rien au calcul mathématique pourtant simple de l'augmentation du nombre d'étudiants et du retard accumulé ces dernières années.

Au risque de vous paraître insolent, je crois simplement votre théorie trop décalée par rapport à la réalité. Changez de point de vue. Abandonnez votre chaire et venez vous asseoir dans l'amphi : je ne vous donne pas 5 minutes pour partir en manif !

B.B.

POUR TOUT SAVOIR SUR TES DROITS LE GUIDE PRATIQUE DE L'ETUDIANT

EN VENTE DANS LES LOCAUX UNEF 15F



Etre plus nombreux, c'est être plus forts pour se défendre Rien n'est plus efficace que de s'organiser pour gagner MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF

Nom Prénom.....
 Adresse
 Université..... Téléphone.....
 Filière.....

Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à UNEF • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris

Abonnement 1 an = 50 F ■ Soutien 200 F (Nouveau Campus + Guide de l'étudiant)

Nom Prénom.....
 Adresse.....
 Cheque à l'ordre de FE-UNEF 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84
 Le Nouveau Campus, journal de l'Union Nationale des Etudiants de France
 ISSN 0180-0027 - Supplément UNEF-Inform CP 1142DE73
 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84 - Fax : 42.45.51.42
 Directeur de la publication : Bob Injry - Rédaction en Chef : François Toulat, Marie-Noëlle Bernard
 Rédaction : Gilles Blandi, Marc Gayot, Serge Bonnot, Blanche Caron, Linda Krayat
 Fred Hardy, Chloé et Christel, Laurent Giboud, Marc Brumet, Marc Piss
 Dominique Toulat, Luce Piss, Benjamin Richard, Bruno Sculier
 Photos : Marie-Noëlle Bernard, Jivell Lamine, D6
 Design : Zart, Azemio - Publicat : Gérard Boiss 42.45.84.84
 Imp. Groupe Jacques Lods - 80.37.48.00 - Tirage Octobre 94 : 150 000 exemplaires.